

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTA CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024

Date de convocation du Comité Syndical : 08/10/2024

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

Présents : Virginie BONNET-FERRAND, Chloé DELEUZE-DALZON (en visio), Cécile DUCHAMP, Isabelle MASSEBEUF, Matthieu SALEL, Laurent UGHETTO (en visio), Carine VIDAL représentée par Patricia PICARD (en visio).

Absents ou excusés : Fabrice BRUN , Sandrine GENEST, Jean-Yves MEYER,

N° 30

**ADHESION POUR L'ANNEE 2024
A L'ASSOCIATION DES BIENS FRANÇAIS
DU PATRIMOINE MONDIAL**

Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

Le 24/10/2024

Application agréée E-legalite.com

Adopté à l'unanimité

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :
et publiée le :

Et a signé
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2024

Application agréée E.égalité.com

LA PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE,

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des collectivités locales,
Vu l'appel à cotisation 2024,
Vu le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

RENOUVELLE l'adhésion du SMERGC à l'Association des biens français du Patrimoine mondial.

AUTORISE la Présidente à verser 2 400 € au titre de la cotisation 2024 à l'Association des biens français du Patrimoine mondial.

DIT que les crédits sont inscrits sur le budget aux chapitre et article intéressés.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2024

Application agréée E-legalite.com

